
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de Fourniture, Montage et Installation de mobiliers au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Date limite de réception des offres :
Mercredi 28 Février 2024 avant 15 heures (heure Réunion)

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
2.- Description du marché	3
3.- Procédure	3
4.- Caractéristiques principales	3
4.1.- Forme du marché	3
4.2.- Durée d'exécution et reconduction	3
4.3.- Allotissement et estimation	3
4.5.- Variantes	4
5.- Conditions de participation	4
5.1- Conditions de participation propres aux groupements	4
5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants.....	4
5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises	4
5.4.- Pièces à remettre par tous les candidats	4
5.4.1.- Pièces se rapportant à la candidature.....	5
5.4.2.- Pièce se rapportant à l'offre	5
5.5- Modalités de remise des plis.....	5
5.5.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres	5
5.5.2.- Modalités de présentation et de remise des plis.....	5
5.5.3.- Clauses relatives à la dématérialisation	5
6.- Analyse et classement des offres	6
6.1.- Opérations de vérifications	6
6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres	7
7- Pièces à remettre par le candidat attributaire	7
7.1.- Pièces à remettre par l'attributaire	7
7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l'offre et mise au point du marché	8
7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l'attributaire.....	8
7.2.2.- Analyse de la candidature	8
7.2.3.- Mise au point du marché.....	8
8.- Notification du marché.	8

1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur

COLLEGE GASTON CROCHET
22 Rue Gaston Crochet
97431 La Plaine des Palmistes

2.- Description du marché

Le présent marché porte sur *l'acquisition, le montage et l'installation du mobilier nécessaire à l'ouverture du collège à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes*

3.- Procédure

Marché à procédure adaptée en application des articles 27, 28, 40, 58 et 77 du Code de la commande publique.

4.- Caractéristiques principales

4.1.- Forme du marché

Accord-cadre : **mono attributaire sans montant minimum ni maximum**

Générant des bons de commande, passé conformément aux dispositions de l'article R 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

4.2.- Durée d'exécution et reconduction

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois.

4.3.- Allotissement et estimation

Le présent marché est divisé en lots tel qu'il suit :

N° Lot	Désignation	Estimation HT
1	Mobilier enseignement	88 000 €
2	Mobilier administration	57 500 €
3	Mobilier CDI	26 000 €
4	Mobilier restauration	39 500 €

Le classement des offres se fait selon les critères présentés à l'article 6.2 ci-dessous.

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils n'auraient pas la capacité de réaliser la totalité des lots auxquels ils ont soumissionné, ils indiqueront le nombre maximum de lots qu'ils souhaitent se voir attribuer.

4.5.- Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.- Conditions de participation

Le candidat ne devra pas se trouver dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R 2142-6 et suivants du Code de la commande publique, et R 2142-13 et suivants du même code, le candidat devra présenter des capacités techniques, professionnelles et financières en rapport avec le présent marché ou les lots auxquels le candidat soumissionne.

5.1- Conditions de participation propres aux groupements

La forme du groupement n'est pas imposée.

5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants

Sans objet

5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises

Le dossier de consultation remis aux candidats contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement
- le bordereau des prix unitaires /lot,
- le cahier des clauses particulières

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement et à tout moment sur internet à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

Les réponses aux questions des candidats et les compléments éventuels au DCE, seront transmis aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

5.5.- Pièces à remettre par tous les candidats

Les pièces décrites et demandées aux articles 5.5.1 et 5.5.2 suivants sont à remettre à la date prévue indiquée en page de garde.

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

Le soumissionnaire est informé **qu'une réponse à la consultation vaut adhésion de sa part à l'ensemble des clauses incluses dans les documents de la consultation.**

5.5.1.- Pièces se rapportant à la candidature

Les candidats peuvent remettre l'acte d'engagement figurant dans le dossier de consultation ou remettre une déclaration sur l'honneur indiquant :

- a) qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique
- b) qu'ils sont en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- c) **qu'ils satisfont aux niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières requis pour l'exécution du marché.**

Les candidats peuvent également remettre, dès la candidature, toutes les pièces visées à l'article 7.1, à remettre par l'attributaire.

Dans le cas où un candidat n'a pas remis les pièces visées au présent article, le pouvoir adjudicateur lui demandera de compléter son dossier de candidature, dans un délai de 5 jours.

5.5.2.- Pièce se rapportant à l'offre

- Bordereau des prix unitaires (BPU), complété par la personne habilitée à engager la société/lot
- Les fiches techniques du matériel proposé. Il est important de fournir une fiche technique par produit.

5.6- Modalités de remise des plis

.6.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres

La date limite de réception des offres est indiquée en page de garde

Délai de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

5.6.2.- Modalités de présentation et de remise des plis

Les plis contenant les propositions seront transmis uniquement par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **<https://mapa.aji-france.com/>**. **La transmission des plis par courriel n'est pas autorisée.**

5.6.3.- Clauses relatives à la dématérialisation

Pour la remise des candidatures et offres par voie électronique, le fournisseur devra respecter les clauses générales indiquées sur le site de dématérialisation des marchés :

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

<https://mapa.aji-france.com>

- Les jours et heures limites de remise des candidatures et des offres, et les indications calendaires et horaires du site de dématérialisation du Département, sont celles de l'île de La Réunion (GMT + 4h00).
- Les formats électroniques des documents dématérialisés remis par le soumissionnaire devront être ceux autorisés sur le site.

En cas de non-respect de cette clause, si les documents ne peuvent être ouverts ou si leur ouverture requiert l'achat d'un logiciel, les plis seront rejetés.

- Les candidats acceptent, dans le cas où leur offre serait retenue, que celle-ci soit rematérialisée pour la mise au point du marché et son exécution.
- Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde. Il doit la faire parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR », le nom de l'entreprise, et l'identification de l'affaire. Elle doit être transmise à l'adresse suivante :

Collège Gaston Crochet
22 Rue Gaston Crochet
97431 La Plaine des Palmistes

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 16h30.

6.- Analyse et classement des offres

6.1.- Opérations de vérifications

Ces opérations seront mises en œuvre avant l'établissement du classement des offres.

Marché à prix unitaires

Pour le présent marché, il est demandé aux candidats de compléter le BPU. Ce document est utilisé afin de procéder à l'analyse des prix.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et le montant du détail quantitatif et estimatif sera rectifié en conséquence le cas échéant.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail quantitatif et estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres. Le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour l'application de la formule de prix.

A l'issue des opérations de vérifications, le candidat sera informé des corrections qui auront été apportées.

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres

Les offres irrégulières, inacceptables, anormalement basses, et inappropriées seront écartées. Les offres restantes seront analysées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Valeur technique et adéquation du matériel proposé	40 %
3 - Délai de livraison	20 %

Les candidats sont informés que les offres seront analysées avec leurs montants TTC.

7- Pièces à remettre par le candidat attributaire

7.1.- Pièces à remettre par l'attributaire

L'attributaire du marché sera appelé à fournir, sur demande du Collège, et conformément à la déclaration sur l'honneur qu'il aura remise, les pièces suivantes à l'adresse gestion.9740037x@ac-reunion.fr

- L'acte d'engagement ATTRI 1 au titre du marché et ses annexes, ou une déclaration sur l'honneur équivalente, dûment daté et signé électroniquement ;
- Le cas échéant, une copie de jugement de redressement judiciaire ;
- En cas de groupement, le pouvoir du mandataire dûment daté et signé ;
- Un certificat ou une attestation prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
- Un extrait K ou K bis ou D1, de moins de 3 mois ;

Il devra également fournir les pièces suivantes relatives à ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaire global du candidat portant sur les 3 derniers exercices disponibles ;
- une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des dernières années ;

L'attributaire devra retranscrire son offre au sein des pièces suivantes :

Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes

- l'acte d'engagement /lot
- le bordereau des prix unitaires/dqe/lot

Il devra les signer et :

- transmettre une copie scannée au collège, à l'adresse gestion.9740037x@ac-reunion.fr
- ET
- transmettre l'original en version papier.

7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l'offre et mise au point du marché

7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l'attributaire

Il sera demandé au candidat retenu de produire électroniquement à l'adresse gestion.9740037x@ac-reunion.fr dans un délai de 8 jours à compter de la demande expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, les pièces justificatives se rapportant à sa candidature, visées à l'article 7.1., si celles-ci ne sont pas encore signées.

S'il est constaté, que certaines des pièces réclamées sont manquantes ou incomplètes, le représentant du pouvoir adjudicateur peut décider de demander à l'attributaire de compléter son dossier. Le délai de remise des documents sera de 5 jours.

Dans le cas où l'attributaire ne satisferait pas à l'obligation de production des attestations et documents, sa candidature sera rejetée et la même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

7.2.2.- Analyse de la candidature

Après réception de l'ensemble des pièces visées à l'article 7.1., le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse de la candidature. Il vérifiera la capacité à soumissionner du candidat et ses niveaux de capacité juridique, économique, financière.

Dans le cas où l'attributaire ne dispose pas d'une capacité suffisante à réaliser la prestation, sa candidature sera rejetée. La même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

7.2.3.- Mise au point du marché

Dans le cas où les pièces de l'offre remises par l'attributaire seraient incomplètes ou différentes de celles qu'il a remises au titre de son offre, il pourra lui être demandé de remettre des pièces conformes à celles qui ont été remises lors de la consultation, dans un délai de cinq jours.

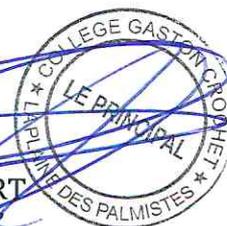
Passé ce délai ou en cas de refus, son offre sera rejetée et la même demande sera formulée au candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

8.- Notification du marché.

La notification sera effectuée par transmission électronique.

Le Principal,

A. ABLANCOURT



Règlement de la consultation - Fourniture, Montage et Installation de mobilier au collège neuf à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron à la Plaine des Palmistes